

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

5in1 GPF Cleaner

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

5in1 GPF Cleaner

N° de produit

687088

Identifiant unique de formulation (UFI)

PKVC-XYPN-N10X-AJST

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Additif

Descripteurs d'utilisation (REACH)

Catégorie de produit	La description
----------------------	----------------

	Additives to petrol or diesel fuel
--	------------------------------------

PC 13	Carburants
-------	------------

Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Maumo International BV

P.O. Box 441

2990 AK Barendrecht

Pays-Bas

+31 (0)180 69 234

+31 (0)180 699 235

www.maumo.nl

Personne à contacter

Product Safety Department

Courriel

info@maumo.nl

Révision

20/08/2025

Version de la fiche de données de sécurité

2.0

Date de la précédente édition

16/06/2025 (1.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Voir la rubrique 4 concernant les premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Asp. Tox. 1; H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (H304)

Conseil(s) de prudence

Générales

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

▼ Précautions

Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. (P260)

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. (P262)

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P301+P310)

NE PAS faire vomir. (P331)

▼ Stockage

Sans objet.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)

Contient

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Autre étiquetage

EUH066, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

UFI : VSQG-4YAN-GF02-FT4T

2.3. Autres dangers

Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. ▼ Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	N° CAS : 64742-48-9 N° CE: 918-481-9 REACH: 01-2119457273-39-XXXX N° index :	80-95%	EUH066 Asp. Tox. 1, H304	[15], [19]

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	N° CAS : 64742-47-8 N° CE: 926-141-6 REACH: 01-2119456620-43- XXXX N° index :	1-3%	EUH066 Asp. Tox. 1, H304	[19]
1-Propene, 2-methyl-, homopolymer, hydroformylation products, reaction products with ammonia	N° CAS : 337367-30-3 N° CE: 694-933-6 REACH: N° index :	1-3%	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412	
2-ethylhexan-1-ol	N° CAS : 104-76-7 N° CE: 203-234-3 REACH: 01-2119487289-20-XXXX N° index :	1-3%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335	[1]
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, <2% aromatics	N° CAS : N° CE: 929-018-5 REACH: 01-2119475608-26 N° index :	1-3%	EUH066 Asp. Tox. 1, H304	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

▼ Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

[15] La classification comme cancérogène ou mutagène ne s'applique pas car la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (EINECS No 200-753-7). (CLP, annexe VI, note P).

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact de la victime . Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Ne pas provoquer de vomissements ! Si des vomissements se produisent, garder la tête vers le bas afin que le vomi n'entre pas dans les poumons. Appeler un médecin ou une ambulance. Des symptômes de pneumonie

chimique peuvent apparaître après quelques heures. Les personnes ayant avalé le produit doivent donc être gardées sous observation médicale pendant au moins 48 heures.

Brûlure

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit contient des substances pouvant provoquer une pneumonie chimique en cas d'ingestion. Les symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact direct avec le produit.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Conditions de stockage

Sec, frais et bien ventilé

Store out of direct sunlight.

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-ethylhexan-1-ol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 5,4

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 1

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 06/2024.

▼ DNEL

2-ethylhexan-1-ol

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	11.4 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	23 mg/kg/jour
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	26.6 mg/m³
Effets locaux à court terme - Travailleurs	Inhalation	53.2 mg/m³
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	26.6 mg/m³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	53.2 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	2.3 mg/m³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	12.8 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	1.1 mg/kg/jour

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	640 mg/m³
Effets locaux à court terme - Travailleurs	Inhalation	1066.67 mg/m³
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	178.57 mg/m³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	837.5 mg/m³
Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	1152 mg/m³
Effets systématiques à court terme - Travailleurs	Inhalation	1286.4 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	410 µg/m³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	1.9 mg/m³

PNEC

2-ethylhexan-1-ol

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		1.7 µg/L
Eau douce		17 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		170 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		10 mg/L
Prédateurs		55 mg/kg
Sédiments en eau de marines		28.4 µg/kg
Sédiments en eau douce		284 µg/kg
Sol		47 µg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée			
Combinaison de filtres A2B2E2K2-P2	Klasse 2	Marron/Gris/Jaune/Vert/B lanc	EN14387



Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Utilisez des vêtements de travail particuliers. Utilisez éventuellement des vêtements de protection pour un travail de plus longue durée avec le produit.	-	-	

Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Caoutchouc nitrile	0,38	> 240	EN374-2, EN16523-1, EN388	

Protection des yeux

Type	Normes	
En cas de risque de contact direct ou d'éclaboussure, utilisez une protection faciale.	EN166	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Liquide

Couleur

Jaunâtre

Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Solvant

pH

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Densité (g/cm³)

0,79-0,81 (20 °C)

Viscosité cinématique

Aucune information disponible

Caractéristiques des particules

Sans objet - ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C)

Aucune information disponible

Le point/l'intervalle de ramollissement (°C)

Ne s'applique pas aux liquides.

Point d'ébullition (°C)

Aucune information disponible

Pression de vapeur

Aucune information disponible

Densité de vapeur relative

Aucune information disponible

Température de décomposition (°C)

Aucune information disponible

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)

>61

Inflammabilité (°C)

Aucune information disponible.

Température d'auto-inflammation (°C)

Aucune information disponible.

Limite d'explosivité (% v/v)

Aucune information disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Insoluble

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)

Aucune information disponible

Solubilité dans la graisse (g/L)

Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Sensibilité aux chocs

Non

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)

Aucune information disponible

COV (g/L)

777

D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

Capacités oxydantes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit/composant	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Méthode d'essai :	OCDE 403
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation

Test : CL50 (4 heures)
Valeur : >5000 mg/m³

Produit/composant : Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Méthode d'essai : OCDE 401
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Orale
Test : DL50
Valeur : >5000 mg/kg

Produit/composant : Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Méthode d'essai : OCDE 402
Espèce : Lapin
Voie d'exposition : Cutanée
Test : DL50
Valeur : >5000 mg/kg

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Aucune connue.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit/composant : Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Espèce : Daphnie, Daphnia magna
Durée : 48 heures
Test : ELO

Valeur : 1000 mg/L

Produit/composant : Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Espèce : Poisson, *Oncorhynchus mykiss*
Durée : 96 heures
Test : LL0
Valeur : 1000 mg/L

Produit/composant : Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Espèce : Algues, *Pseudokirchneriella subcapitata*
Durée : 72 heures
Test : EL0
Valeur : 1000 mg/L

Produit/composant : Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Espèce : Daphnie, *Daphnia magna*
Durée : 48 heures
Test : EL0
Valeur : 1000 mg/L

Produit/composant : Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Espèce : Poisson, *Oncorhynchus mykiss*
Durée : 96 heures
Test : LL0
Valeur : 1000 mg/L

Produit/composant : Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Espèce : Algues, *Pseudokirchneriella subcapitata*
Durée : 72 heures
Test : EL0
Valeur : 1000 mg/L

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant : Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Valeur : >60%
Conclusion : Biodégradabilité facile
Test : OCDE 301 F

Produit/composant : Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Conclusion : Biodégradabilité facile

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit est couvert par la réglementation sur les déchets dangereux. (*)

HP 5 - Toxicité spécifique pour un organe cible (TSOC)/toxicité par aspiration

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED

13 07 03* Autres combustibles (y compris mélanges)

Emballages pollués

Code CED

13 07 03* Autres combustibles (y compris mélanges)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ADR	14.2 ONU Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres information s :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Aucune particulière.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées

Sans objet.

Autre

Marquage tactile.

Doit être livré dans un emballage avec une fermeture à l'épreuve des enfants si le produit est vendu au détail.

Sources

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

EUH066, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315, Provoque une irritation cutanée.
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
H332, Nocif par inhalation.
H335, Peut irriter les voies respiratoires.
H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

= Additives to petrol or diesel fuel
PC 13 = Carburants

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Conformité Européenne
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
ds = les déchets spéciaux
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
sc = les autres déchets soumis à contrôle
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scénario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Validé par

Product Safety Department

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr